

**En 1920, le besoin de logements sociaux amène à construire une cité-jardin entre l'actuelle rue Raymond-Poincaré et la rue Henri-Barbusse. Celle-ci sera détruite en 1957.**

## La cité-jardin de Nanterre

**A**ux lendemains de la Première Guerre mondiale, le problème de la crise du logement due à l'industrialisation et à l'exode rural se pose dans les grandes villes et leur banlieue. Pour les plus progressistes, il est urgent de mettre en place une politique de logement social. La construction de

logements pour les couches moyennes et les ouvriers n'étant plus rentable pour l'initiative privée, l'intervention publique dans ce domaine, sous forme de subventions, de crédits à faible intérêt et long terme, d'acquisitions foncières et de réalisations devient indispensable. La construction de cités-jardins paraît une des solutions

possibles pour réaliser des ensembles de logements sociaux en urbanisation concertée.

Le socialiste Henri Sellier, conseiller général en 1910, fondateur en 1916 de l'Office public d'habitations bon marché de la Seine dont il deviendra administrateur délégué, maire de Suresnes en 1919, joue un rôle fondamental



pour le développement des cités-jardins. Sous son impulsion, l'Office se lance dans une politique d'acquisitions foncières en vue de la construction d'une série de cités-jardins. Dès 1920, un terrain plat et allongé, d'une superficie de 2,50 hectares, situé entre les rues du Gymnase (Raymond-Poincaré) et Henri-Barbusse à Nanterre, est acquis par l'Office d'HBM de la Seine. L'architecte voyer de la ville de Paris, André Berry, chargé du projet, s'inspire du modèle anglais, qui définit un système de voirie, une typologie des bâtiments et un mode de traitement pittoresque de l'espace urbain. Il prévoit une voie principale unique reliant la rue la Henri-Barbusse et la rue du Gymnase, sur laquelle viennent se greffer des places, de tailles différentes et une impasse. Cinquante pavillons individuels groupés, disposant chacun à l'arrière d'un jardin de 200 à 210 mètres carrés, bordent cette voie. À partir d'éléments standards (salle à manger, cuisine, chambre, WC et hangar), il crée cinq types de maisons, avec diverses possibilités de combinaison entre ces types. Toutes les maisons comprennent une salle à manger, une cuisine, des WC et un hangar. Celles de ty-



Les enfants se connaissent et se retrouvent dans la rue et sur les places, pour organiser des jeux.

Cité Jardins



Au premier plan, la rue Thomas-Lemaître, à son croisement avec la rue principale de la cité-jardin, débouchant au loin sur la rue Henri-Barbusse.



62. NANTERRE — La Cité Jardins

Ferdet, éd. Ruel

Ces enfants s'amuse sur l'autre tronçon de la rue principale.

pe A disposent en plus d'une chambre, celles de type B de deux chambres, celles de type C de trois ou quatre chambres. Dans les pavillons de type B et C, les pièces peuvent être disposées en rez-de-chaussée ou en étage. Il réalise des groupements divers, en accolant

les logements par deux, trois ou quatre, en les superposant partiellement, en faisant varier la volumétrie des toitures et des façades. Ces différents modes de groupement présentent l'avantage de ménager des points de vue, des espaces libres, d'obtenir une grande variété



40. - NANTERRE. Entrée de la Cité-Jardins.

Les immeubles de 1930 constituent une sorte d'entrée de la cité-jardin.

d'effets par la réunion d'éléments à peu près semblables et de réaliser une composition d'ensemble. Ils permettent de diminuer la longueur des façades et par conséquent de réduire le coût de la construction et de faire des économies de chauffage. Sur le plan technique, il expérimente plusieurs procédés de construction. Il traite avec beaucoup de soin l'implantation des maisons autour des placettes et des angles de rues, en disposant certains pavillons en retrait, en jouant sur la taille des groupes de pavillons et sur la symétrie.

En 1931, quatre-vingt-douze familles, composées pour moitié d'ouvriers et pour moitié d'employés, sont recensées dans la cité-jardin. Les familles de 2, 3, 4 personnes occupent 22 pavillons; celles de 5 à 6 personnes sont réparties dans 41 pavillons; celles de 7 à 12 personnes vivent dans 29 pavillons. Les nombreux enfants utilisent les places comme terrains de jeux où ils peuvent faire du foot, du patin à roulettes, s'amuser sur des chariots... Les adultes cultivent les jardins dont les fruits et les légumes servent à la consommation familiale. Vignes, lilas, glycines agrémentent la cité. Chacun dispose d'un cabanon pour remiser les

outils de jardinage. Des concours, où sont sélectionnés les plus beaux rosiers, les meilleures cerises... sont organisés par l'Office d'HBM. L'amicale des locataires de la cité-jardin organise des sorties, des soirées dansantes, l'arbre de Noël des enfants...

L'ensemble pavillonnaire édifié en 1921 est complété dix ans plus tard, par deux immeubles avec commerces en rez-de-chaussée, situés à l'entrée de la cité-jardin, 69 ter et 71 rue Henri-Barbusse. Ces nouvelles constructions, qui accueillent quarante familles, témoignent de l'évolution des conceptions architecturales des années 30: une nouvelle esthétique apparaît, qui se manifeste par l'utilisation du toit plat, la combinaison de volumes simples, la standardisation des ouvertures.

Actuellement, seuls subsistent les immeubles collectifs. L'Office public d'HLM, qui a succédé à l'Office d'HBM, a pris la décision, en 1957, de démolir les pavillons pour construire un ensemble de logements à forte densité sur le terrain ainsi libéré. Si la sauvegarde de cette partie de la cité-jardin n'a pas été possible, son apport a été riche d'enseignements au niveau de l'organisation urbaine; elle apparaît de nos jours, comme la manifestation d'un urbanisme démocratique liant l'écologique et le social.



Jeannine Cornaille  
Société d'Histoire de  
Nanterre